

### 21 SEPTEMBRE 2020 : LA LPR ARRIVE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Dans le contexte de la rentrée la plus compliquée que nous ayons eu à vivre dans l'enseignement supérieur, près de 400 personnes se sont rassemblées devant l'Assemblée nationale, à [l'appel de l'intersyndicale de l'ESR](#), ce lundi 21 septembre, jour d'ouverture des débats parlementaires sur le projet de loi de programmation de la recherche.



Le SNESUP-FSU était présent pour rappeler son opposition au projet de loi, faire barrage à la LPR et afficher, avec toutes les organisations présentes, sa détermination à construire un grand service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, au service de toutes et tous, avec des moyens humains, financiers et matériels garantis et pérennes, où la précarité n'est plus de mise. En imposant la procédure d'urgence à l'examen de ce texte le gouvernement veut faire passer en force ce projet de loi dont nous avons depuis plus d'un an dénoncé tous les dangers et qui ne règle pas le problème du sous-financement de l'ESR et du manque d'emplois de fonctionnaires. Le projet développera au contraire le nombre de contractuel·les déjà bien trop élevé dans notre secteur ministériel. ■

### BRÈVE ANALYSE DES AMENDEMENTS DÉPOSÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

539 amendements ont été déposés en commission. Les 182 amendements adoptés n'ont pas modifié l'architecture générale du texte, ils ont juste contribué à rendre encore plus illisible l'article premier qui fixe les objectifs de la loi par des ajouts qui montrent que nombre de parlementaires ont une conception fragmentaire et parfois même erronée des enjeux de la recherche scientifique. Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) a vu son rôle encore conforté ce qui n'est pas nécessairement une bonne nouvelle. Le financement généralisé des thèses de doctorat fait partie des heureuses surprises, mais aucun terme précis n'a été fixé pour atteindre cet objectif. Parmi les amendements rejetés, on trouve malheureusement ceux qui visaient à supprimer les articles les plus "toxiques" du projet de loi (chaires junior, contrats de mission, etc.) mais aussi des amendements plus inquiétants - car susceptibles de revenir à une autre occasion - comme celui qui proposait d'autoriser des universités, à titre expérimental, à moduler la répartition entre les missions de recherche et

d'enseignement des enseignant-chercheur-es.

Après le travail des commissions, l'examen se déroule désormais en assemblée plénière. ■



## UN PROTOCOLE CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS ET LES CARRIÈRES EN PARALLÈLE DE LA LPR

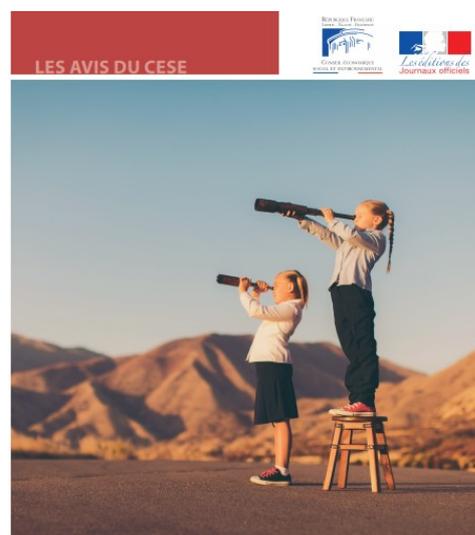
Depuis le 31 août, le MESRI a ouvert des négociations sur un avant-projet de protocole "relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières". Pour les syndicats nationaux de la FSU de l'enseignement supérieur et de la recherche, les propositions contenues dans le protocole restent en-deçà des enjeux, notamment du fait d'un calendrier d'application très long et parce qu'à ce stade, elles ne concernent pas tous les personnels. Pour l'essentiel, la revalorisation proposée pour certains personnels est indemnitaires et en grande partie individualisée. Par ailleurs, il est prévu une augmentation du nombre de postes de professeur-es d'université pour restructurer les corps d'enseignants-chercheurs.

Cependant, à ce stade, la transformation envisagée de postes de MC en postes de PU par le biais de concours réservés demeure subordonnée à la création de chaires de professeur-es junior-es à laquelle nous sommes opposé-es.

Nous continuons à porter nos différents mandats dans le cadre de ces négociations pour tenter de faire évoluer le projet de protocole d'accord, en particulier pour nous opposer à l'augmentation de l'emploi contractuel et à la mise en concurrence des personnels.

En l'état actuel du texte, la commission administrative du SNESUP-FSU a pris [position contre la signature du protocole](#).

Pour plus d'informations sur les discussions et les propositions [cliquez ici](#) ■



Contribution du CESE  
au projet de loi de programmation  
pluriannuelle de la recherche  
Sylviane Lejeune

## LE CESE REND À NOUVEAU UN AVIS TRÈS CRITIQUE SUR LE PROJET DE LOI

Ce mardi, le Conseil économique, social et environnemental (Cese) a adopté à la quasi unanimité (161 voix POUR, 1 abstention) [un avis très critique](#) sur le projet de loi de programmation de la recherche (LPPR) en cours d'examen à l'Assemblée nationale. Cet avis contient également une contribution de la délégation à l'outre-mer dont les analyses des forces et des faiblesses de la recherche ultra-marine sont du plus grand intérêt et appelle à une réponse du gouvernement. ■